

Rapporteur : M. MORAZIN

N° CP_2025_0290

24 - Sport

Manifestations sportives de haut niveau

Le 19 mai 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNÉ, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LEPRETRE (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 19 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine apporte son soutien aux manifestations sportives de haut niveau nationales et internationales, sous réserve que celles-ci se déroulent en Ille-et-Vilaine, qu'elles soient inscrites au calendrier fédéral et qu'elles soient organisées par une association affiliée à une fédération sportive française dont le siège est en Ille-et-Vilaine. Les grands événements sportifs à rayonnement international peuvent également prétendre à une subvention départementale.

Dans ce cadre, douze associations sportives ont déposé une demande de subvention pour douze manifestations sportives de haut niveau éligibles, à savoir :

MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	DATES	LIEUX	MONTANTS en euros
SOUVENIR ET TROPHÉE LOUISE BOBET	Association cycliste de Noyal-Châtillon-sur-Seiche	15 et 16 mars 2025	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	2 000
OPEN 35 SAINT-MALO	Association l'Open de Saint-Malo	27 avril au 4 mai 2025	Tennis Club Jeanne d'Arc de Saint-Malo - 22 avenue de Marville 35400 Saint-Malo	20 000
24^{ème} OPEN VISUAL - ETAPE DE QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE	Cesson-Sévigné Tennis Club Handisport	14 au 16 mars 2025	Tennis municipaux - 1 boulevard de Dezerseul - 35510 Cesson Sévigné	1 000
COUPE D'EUROPE DU 10 000 METRES ET CHAMPIONNAT DE FRANCE DU 10 000 METRES	Association Pacé en courant	24 mai 2025	Complexe sportif Chasseboeuf _ 35740 Pacé	5 000
58^{ème} TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE	Le Tour de Bretagne Cycliste	Du 25 avril au 1er mai 2025	En Bretagne	25 000
RENNES SUR ROULETTES	Cercle Paul Bert Rennes	du 24 au 25 mai 2025	Esplanade Charles de Gaulle - 35000 Rennes	5 000

MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	DATES	LIEUX	MONTANTS en euros
LA ROUTE ADELIE	Comité d'animation cycliste du pays de Vitré	4 avril 2025	Vitré et ses alentours	13 000
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GYMNASTIQUE	Breizh gym	Du 13 au 15 juin 2025	Rennes parc expo 2, La Haie Gautrais - 35172 Bruz	20 000
72^{ème} GRAND PRIX DE LA VILLE DE FOUGERES - FINALE DE COUPE DE FRANCE N1 CYCLISME	Club olympique cycliste Fougereais	2 septembre 2025	Fougères	2 000
76^{ème} COURSE CIRCUIT ELITE DES 2 PROVINCES	Cyclo club vitréen	18 août 2025	Le Pertre	2 000
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SAUVETAGE COTIER	Association des secouristes de la Côte d'Emeraude, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, le comité départemental et la ligue régionale	4 au 6 septembre 2025	Plage de l'ecluse à Dinard	2 000
CONCOURS DE SAUTS INTERNATIONAL UNE ET DEUX ETOILES	Les Equisports du Pays de Montfort-sur-Meu	du 22 au 25 mai 2025	Rue des Cordiers - 35160 Montfort-sur-Meu	5 000
TOTAL SUBVENTIONS				102 000 euros

Le groupe thématique sport a donné un avis favorable à ces dossiers, en séance du 10 avril 2025, pour l'attribution de subventions pour un montant total de 102 000 euros, dont le détail figure en annexe n° 1.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 2 000 euros au profit de l'association cycliste de Noyal Châtillon-sur-Seiche ;
- d'attribuer une subvention de 20 000 euros au profit de l'association de l'Open 35 de Saint-Malo ;
- d'attribuer une subvention de 1 000 euros au profit du Cesson-Sévigné tennis club handisport ;
- d'attribuer une subvention de 5 000 euros au profit de l'association Pacé en courant ;
- d'attribuer une subvention de 25 000 euros au profit de l'association le tour de Bretagne cycliste ;
- d'attribuer une subvention de 5 000 euros au profit de l'association le Cercle Paul Bert ;
- d'attribuer une subvention de 13 000 euros au profit du comité d'animation du Pays de Vitré ;
- d'attribuer une subvention de 20 000 euros au profit de l'association Breizh gym ;
- d'attribuer une subvention de 2 000 euros au profit du club olympique cycliste Fougereais ;
- d'attribuer une subvention de 2 000 euros au profit du cyclo club vitréen ;
- d'attribuer une subvention de 2 000 euros au profit de l'association des secouristes de la Côte d'Emeraude ;
- d'attribuer une subvention de 5 000 euros au profit de l'association les Equisports ;
- d'approuver les termes de la convention-type relative aux conditions de partenariat à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les associations, jointe en annexe n° 2 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations pour lesquelles une subvention a été votée dans le cadre d'une manifestation sportive.

Vote :

Pour : 34

Contre : 16

Abstention : 4

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en préfecture le :
21 mai 2025
ID: CP_2025_0290

Pour extrait conforme